

LES REVENDICATIONS DU SNES

Mandats adoptés au Congrès de Clermont-Ferrand, mars 2007

2.2.1. Le point d'indice est commun à tous les fonctionnaires

Il faut revenir à une indexation de sa valeur sur un indice fiable des prix, rattraper les pertes subies en cinq ans, avec comme objectif immédiat 6% de revalorisation pour combler le retard depuis 2000.

2.2.2. Nous voulons obtenir la revalorisation de nos rémunérations à la hauteur de nos qualifications et de notre rôle social.

Il s'agit d'obtenir à court terme dans le cadre d'une fonction publique de carrière renouvelée et de repères collectifs nationaux forts, la reconstruction de nos grilles indiciaires. C'est juste et c'est nécessaire, pour reconnaître et élever la qualification de nos métiers, pour assurer leur attractivité dans un contexte de concurrence accrue dans le recrutement des diplômés du supérieur, pour rattraper les pertes importantes de pouvoir d'achat.

Aucune de nos catégories ne doit débiter en deçà de l'indice 496 [...] (1 800 euros, aujourd'hui) et les actuels indices hors classes doivent être intégrés dans une carrière en onze échelons parcourue pour tous au rythme le plus favorable en 20 ans. Le SNES revendique la déconnexion de l'avancement et de la notation, l'amélioration de la mobilité professionnelle et de la promotion interne.

Nous réaffirmons nos demandes de mesures immédiates :

- une prime de première affectation et d'équipement et un rythme unique d'avancement jusqu'au 6e échelon ;
- une première étape vers une carrière en 20 ans avec la suppression du rythme à l'ancienneté ;
- l'amélioration des reclassements, en supprimant notamment la règle du butoir qui pénalise de façon inacceptable les contractuels et les vacataires ;
- attribuer 50 points d'indice, à titre d'acompte ;
- garantir le droit de tous à accéder aux échelons terminaux de la hors-classe [...] ;
- réparer les injustices de 1989 par une bonification d'ancienneté permettant une accélération de carrière pour les actifs ex-AE et PEGC [...] ;
- créer les agrégations dans toutes les disciplines et spécialités, notamment celles de documentation et d'éducation, développer la promotion interne par la liste d'aptitude au corps des agrégés fondée sur des critères clairs et barémés et par le développement de l'agrégation interne [...]

À terme, l'agrégation revalorisée doit devenir la référence en termes de recrutement, de rémunérations et de temps de travail. Il y a donc nécessité de programmer l'élévation du niveau de recrutement et l'unification des catégories du second degré. [...] Le niveau certifié serait alors mis rapidement en extinction. Les CPE, les CO-Psy et les DCIO doivent être concernés par cette démarche d'élévation du niveau de recrutement et de revalorisation.